



CAISSE AUTONOME DE RETRAITES ET DE PRÉVOYANCE DES VÉTÉRINAIRES

Paris, le 10 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Cette lettre accompagne votre notification de pension mensuelle de 2016, ainsi que les sommes qui seront déclarées à l'administration fiscale pour la déclaration d'impôts sur les revenus de l'année 2015.

En 2016, la valeur de service du point de retraite de base est égale à 0,5626 €. Une augmentation de 0,01% a eu lieu au 1^{er} octobre 2015. Les prévisions font état d'une augmentation de 1,01% au 1^{er} octobre 2016 (sous réserve de la parution du décret d'application).

Pour la retraite complémentaire, le prix du point reste inchangé à 34,62 €. Si les retraités font un effort correspondant à 0,17%, valeur de l'inflation INSEE en 2015, le prix d'achat du point payé par les cotisants augmente de 1,04%. Nous avons donc toujours un effort partagé entre les cotisants (85% de l'effort cette année) et les retraités (15% de l'effort) pour conforter notre régime complémentaire et rassurer nos jeunes confrères sur la pérennité de notre caisse.

La valeur du point de rente qui permet de calculer les valeurs des prestations du régime Invalidité Décès est de 40,50 € en augmentation de 0,57 %.

Certains d'entre vous ont constaté une modification concernant l'exonération des prélèvements sociaux sur les pensions de l'année 2015. Si vous souhaitez avoir des informations, vous pouvez vous reporter à la lettre reçue en janvier 2015 ou consulter notre site internet, documents à télécharger, afin de mieux comprendre les retenues effectuées sur les retraites (<http://www.carpv.fr/infos-pratiques/documents-a-telecharger/> Rubrique « Lettres aux retraités »).

L'année 2016 est une année importante pour le Conseil d'Administration. En effet, un décret paru le 22 juillet 2015 interdit pour un administrateur de cumuler plus de 9 ans de présidence. Au 1^{er} janvier 2016, j'ai accompli 22 ans de mandat dont 10 de Présidence.

Je laisserai ma place à Gilles DESERT le 14 janvier mais resterai Conseiller du Président, associé au bureau. Je garderai le contact avec la profession en participant aux congrès avec les membres de la commission de communication et en animant les diverses réunions dont l'assemblée générale du Groupe National des Vétérinaires Retraités dont la moitié d'entre vous est adhérent.

C'est donc un passage de relais dans la sérénité qui est un gage de compétence et de continuité.

Je voudrais remercier les services administratifs de la caisse qui font preuve d'une grande efficacité et d'un grand dévouement pour rendre un service que nous cherchons irréprochable. Le personnel est en première ligne pour recevoir vos doléances mais n'est pas responsable des décisions politiques qui sont prises, merci de le respecter.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année en bonne santé.

Confraternellement,
Pour le Conseil d'Administration,
François COUROUBLE, Président de la CARPV.

ATTENTION :

Tout changement de situation familiale, d'adresse, ou de coordonnées bancaires **doit être signalé par mail (service.retraites@carpv.fr) ou courrier** car ce changement peut avoir une incidence dans la gestion de votre dossier ou dans le versement de votre pension.